

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 990

présenté par
M. Ardouin, M. Vuibert, Mme Boyer et M. Bataillon

ARTICLE PREMIER

Au début de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« La protection, la valorisation et le développement de l’agriculture, du pastoralisme, de la pêche et de »

les mots :

« L’agriculture, la viticulture, l’élevage, le pastoralisme, la sylviculture, la pêche et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à offrir une vision plus complète des activités agricoles et forestières qui contribuent à la souveraineté alimentaire de la Nation. L'ajout de la viticulture et de la sylviculture élargit cette perspective, reconnaissant l'importance économique et la contribution à la sécurité alimentaire que ces secteurs apportent.